



■ Extrait du registre des délibérations du
Conseil d'administration du
Centre Communal d'Action sociale

Séance du 21 septembre 2023

35 Budget principal – décision modificative n° 2023-03

Secrétaire de séance : Jacqueline RAMELET

Etaient présents :

■ **Le vice-président** : M. Cédric LEMAIRE
Mmes FAZAL, SAKHO, BOITEL, BOUM, MARCELY, BOCQUET
MM. MESLIEN, DUVAL

Etaient absents excusés :

■ **Le président** : M. Jean-Claude VILLEMAIN, pouvoir à M. LEMAIRE
Mme CAPON, pouvoir à Mme FAZAL
Mme DUHIN, pouvoir à Mme BOITEL
M. BROCHOT

Etaient absents :

Mmes CORBERAND, M'BAYE, MM. MARTIN, LUCAS

Nombre de conseillers devant composer le conseil d'administration : 17

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers absents non représentés : 5

Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 12

■ **Date de la convocation** : 15.09.2023

■ **Rapport de présentation** :

Monsieur Cédric LEMAIRE, Vice-président, expose :

Au cours du premier semestre 2023, les demandes de secours et aides ont augmenté, notamment au niveau des factures d'eau. Par ailleurs, l'activité de la Maison Sport-Santé (MSS) s'est fortement développée d'où la nécessité de renforcer les interventions de prestataires extérieurs. De ce fait, la prévision budgétaire doit être revue à la hausse.

Parallèlement, certains recrutements ayant été différés, les sommes affectées aux charges de personnel ne seront pas consommées en totalité.

Aussi, les modifications ci-dessous vous sont proposées :

Dépenses de fonctionnement					
Nature	Antenne	Libellé	Total budgété	DM	Après DM
64111	4002	Rémunération principale	853 221.00 €	-30 000.00 €	823 221.00 €
Total chapitre 012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES				-30 000.00 €	
65622	4850	Aides diverses	17 200.00 €	+7 000.00 €	24 200.00 €
65623	4850	Aides nouvelles actions	3 800.00 €	+2 000.00 €	5 800.00 €
6568	4850	Autres secours	11 500.00 €	+6 000.00 €	17 500.00 €
Total chapitre 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				+15 000.00 €	
611	4865	Contrat de prestations de services	30 000.00 €	+15 000.00 €	45 000.00 €
Total chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL				+15 000.00 €	



Vous êtes appelés à voter.

■ **Le Conseil d'administration :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu le budget primitif 2023,
Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote :**

Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

■ **Décide à l'unanimité :**

Article unique : d'adopter la décision modificative n° 3 du budget primitif 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier - 80000 Amiens - dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date d'affichage : 21 SEP. 2023

Accusé réception de la Sous-préfecture

DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le ~~2.6.SEP.2023~~
et publication ou notification le ~~2.6.SEP.2023~~
affiché le~~2.4.SEP.2023~~.....
CREIL, le ~~2.6.SEP.2023~~.....



Pour le président et par délégation,
Le vice-président du CCAS

Cédric LEMAIRE



Pour le président et par délégation,
Le vice-président

Cédric LEMAIRE